



CCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-huit février, à dix-sept heures, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Rémy MOULIN, Président du CCAS.

Etaient présents : M. MOULIN - M. BEUZIT - Mme GALLERNE - Mme CORNEC - Mme HEMON - M. PERROT - M. COSSON - M. DUBRUNFAUT - Mme PESTEL - M. SALMON - Mme BOULIN - Mme PASCO - Mme FLOC'H

Etaient absents excusés :

Mme REY - Mme ORAIN-GROVALET (pouvoir Mme BOULIN)
- Mme EL AMAOUI - Mme BARTEAU

Participaient également à la réunion : Jérôme TRETON
- Valérie DESMOULINS-Claudie GICQUEL - Danièle BURLOT
- Laurence SAMMURI- Elisabeth COLIN

~ ~ ~ ~ ~

DB2023-07 CENTRE SOCIAL – Signature de la convention avec Familles Rurales Fédération des Côtes d'Armor

Afin de réduire la fracture numérique et accompagner les habitants de Ploufragan pour la réalisation de leurs démarches administratives en ligne mais aussi de favoriser leur autonomie, le CCAS de Ploufragan a décidé de conclure une convention avec l'association « Familles Rurales Fédération des Côtes d'Armor ».

Ainsi, cette association met à disposition du Centre social, une demi-journée par semaine, un médiateur numérique, excepté lors des périodes de fermeture de la structure et des congés de la personne.

Il a été convenu d'un maximum de **46 permanences** pour l'année 2023, pour un coût lui aussi maximal de **6 512 €**.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité:

-VALIDE les termes de la convention,

-AUTORISE le Président du CCAS, à signer la convention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

PLOUFRAGAN, le 1^{er} mars 2023

Le Président du CCAS,

Rémy MOULIN

